

Finalités / Documents	Destinataire habilité	Durée de conservation max.
CV, parcours professionnel, diplômes, photos	Direction, le conseil d'administration et le personnel en charge du recrutement	5 ans après la fin de la relation contractuelle ou 2 ans si la personne n'est pas retenue
Pièces justificatives des dossiers	Secrétaires concernées, directeurs d'établissement concernés, Direction en cas de litige, coordonnateurs de formation concernés	5 ans après la fin de la relation contractuelle ou non conservation après la notification si la personne n'est pas retenue
Tests de sélection et résultats des entretiens	Direction et cadres concernés, professeurs concernés, coordonnateurs de formation concernés	5 ans après la fin de la relation contractuelle ou 2 ans si la personne n'est pas retenue
Listing et fiches des candidats retenus	Secrétaires concernées, directeurs d'établissement concernés, Direction en cas de litige, coordonnateurs de formation concernés, professeurs concernés	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Convention de formation ou de stage, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation	L'employeur, Direction en cas de litige, secrétaires concernées	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Feuilles d'émargement et données d'émargement	Direction en cas de problématique, service vie scolaire, formateurs concernés, parents concernés, employeurs concernés	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Données de facturation et pièces comptables nominatives de facturation	Service comptable, Direction en cas de litige, personnel administratif en charge de la facturation, financeurs concernés	10 ans
Documents pour justifier une absence	Service vie scolaire, Direction en cas de problématique, secrétaires concernées	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Documents et données d'évaluation et de suivi des apprenants	Service vie scolaire, professeurs concernés, Direction en cas de problématique, parents concernés, employeurs concernés	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Attestation de fin de formation	Employeur concerné, secrétaires concernées, directeur d'établissement	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Questionnaire de satisfaction	OPCO concerné, formateurs concernés, secrétaires concernées	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Listing des anciens référents et des interlocuteurs accueillants nos apprenants en vue de faciliter les futurs stages et démarcher des maîtres d'apprentissage potentiels	Secrétaires concernées, apprenants, apprenants potentiels	5 ans après inactivité de la relation avec l'entreprise d'accueil
Eléments de preuves d'évaluation pour les diplômes	Professeurs concernés, Direction, en cas de problématique	Le temps des délais de litige possible
Mémoire et travaux des apprenants	Professeurs principaux, apprenants	50 ans